



## CHARTRE D'ENGAGEMENT « TOUS AU RESTO »

La Chambre de commerce et d'industrie de Limoges et de la Haute-Vienne et son club Cafés-Hôtellerie-Restauration (CHR) renouvellent l'opération « **Tous au resto** » du **22 au 28 novembre 2021**.

Pour l'animation de cette opération, je m'engage à :

- ✓ offrir un menu « Tous au resto » pour un menu « Tous au resto » acheté, avec possibilité d'un menu différent le midi et/ou le soir, sur un nombre de places disponibles dans mon établissement le midi et/ou le soir, sans obligation de dédier la totalité des places à l'opération, sur réservation par téléphone auprès de chaque établissement ;
- ✓ élaborer un ou des menu(s)\* « Tous au resto » à partir de produits néo régionaux de mon choix, au(x) prix que j'aurai défini(s) moi-même, **tout en restant cohérents avec les prix affichés en temps normal** et mettre en avant les produits néo-régionaux pour les ventes additionnelles ;
- ✓ afficher et utiliser les outils de communication « Tous au resto » fournis par la Chambre de commerce de Limoges et de la Haute-Vienne pendant 3 semaines (les 2 semaines précédant l'animation et la semaine de l'animation) sous peine d'éviction de l'opération ;
- ✓ privilégier les fournisseurs qui soutiennent l'animation ;
- ✓ fournir des photos par mail - [tousauresto@limoges.cci.fr](mailto:tousauresto@limoges.cci.fr) - de mon établissement et de mes plats à la CCI de Limoges pour une diffusion sur Facebook, accompagnée d'une présentation en quelques lignes de mon restaurant ;
- ✓ communiquer sur l'animation sur ma page Facebook et mon site internet ;
- ✓ retourner à la CCI les bulletins de jeu, ce qui permettra d'étoffer le fichier clients (pour ceux qui auront donné leur accord), auquel nous envoyons tous les mois la newsletter, permettant ainsi de communiquer sur l'actualité des restaurants participants à l'animation tout au long de l'année ;
- ✓ venir chercher mon kit communication « Tous au resto » à la CCI de Limoges 3 semaines avant le début de l'animation, **soit avant le 5 novembre 2021**.

\*Le club Cafés-Hôtellerie-Restauration se réserve le droit de valider le(s) menu(s) proposé(s) et son (leurs) prix, qui devront être en adéquation avec ceux pratiqués habituellement.

A ....., le ...../...../.....

Le Président du Club CHR  
de la CCI de Limoges  
**Dominique CRUZELAUD**

Nom du signataire : .....  
Représentant l'entreprise : .....  
Cachet et signature :

*Vos données personnelles font l'objet d'un traitement destiné à prendre en charge votre demande, réaliser des enquêtes, transmettre de l'information, diffuser des listes d'entreprises, présenter les actions et les offres de la CCI 87 et, sauf pour répondre à des obligations légales, ne feront l'objet d'aucune communication externe sans votre autorisation. Conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD) du 27 avril 2016 et à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et tout texte en vigueur à venir, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition pour motifs légitimes, que vous pouvez exercer en vous adressant au délégué à la protection de données de la CCI 87 ([dpd@limoges.cci.fr](mailto:dpd@limoges.cci.fr)). Pour connaître la durée de conservation de vos données, consultez nos mentions légales sur [www.limoges.cci.fr](http://www.limoges.cci.fr). En outre, une réclamation auprès de la CNIL peut être faite à tout moment : <https://www.cnil.fr/>*

